

## 1, CONTRAT PRIVE

Ce contrat couvre vos soins de santé en France ou à l'étranger en fonction de l'option choisie.

Le coût est déterminé en fonction de votre âge, de la formule choisie et du lieu où vous allez résider.

- Vous pouvez avoir une garantie complète
- Ou une garantie sans les lunettes et les dents
- Ou une garantie avec l'hospitalisation seule
- Prendre une franchise pour limiter le coût

**Hors du pays de résidence, les garanties n'interviennent que pour les urgences.**

Hors du pays de résidence en prenant une garantie assistance, votre rapatriement sera pris en charge si votre état de santé le nécessite (voir contrat 6 assistance).

Pour l'étude de votre dossier, il faut remplir **le formulaire de contact**, nous vous ferons parvenir **le questionnaire de santé** et le bulletin d'adhésion sans engagement, avec le tableau des garanties, le coût et des informations complémentaires au plus tôt.